

AFFAIRE N° 11

REGULARISATION des subventions préfectorales de 520.000 et de 170.000 frs au budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 1952.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 24 Mai 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n°s 1.247 du 13 Mai et 1.271 du 15 Mai 1952, la Trésorerie Générale du Département a versé au budget de la Commune deux subventions formant un total de 690.000 francs pour lui permettre de venir en aide aux sinistrés des pluies cycloniques de mars 1952.

Cette somme sera prise en charge par le budget supplémentaire de l'exercice en cours et versée au budget du Bureau de Bienfaisance pour exécution immédiate.

En conséquence, j'ai l'honneur Mesdames, Messieurs, ^{de vous demander} de bien vouloir ratifier l'opération projetée./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Ratifié à l'unanimité.

*Actuel soumis à l'approbation
de M. le Préfet
St Denis le 19.7.52
P. le secrétaire Général
le Chef de Bureau délégué
Signé: Gavarini*

*Approuvé
St Denis le 23.7.52
P. le Préfet et par délégation
le secrétaire Général
Signé: Leroux*